



Aix en Provence

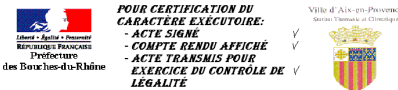
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-382**

Séance publique du

3 novembre 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141103-53672-DE-1-1_0
Date de signature : 04/11/2014
Date de réception : mercredi 5 novembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : MODIFICATION D'UNE UNITÉ FONCTIONNELLE EN VUE DE LA FINALISATION DE LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU PLU

Le 3 novembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 28/10/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Jules SUSINI, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Madame Sylvaine DI CARO.

Secrétaire : S.Dijon

Monsieur Alexandre GALLESE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Urbanisme et Grands Projets
Urbains
Direction de la Planification Urbaine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 NOVEMBRE 2014

Nomenclature : 2.1
Documents d'urbanisme

RAPPORTEUR : Monsieur Alexandre GALLESE

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : MODIFICATION D'UNE UNITÉ FONCTIONNELLE EN VUE DE LA FINALISATION DE LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU PLU- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

En application du nouveau Code des marchés publics décret 2006-975 du 01 août 2006, les unités fonctionnelles permettent l'évaluation des seuils à prendre en compte pour les procédures de marchés publics, de manière distincte des autres besoins de l'ensemble de la collectivité.

Conformément à la délibération n°2004.0292 du Conseil Municipal du 29 mars 2004 (modifiée par délibération du Conseil Municipal n°2004.0518 du 17 mai 2004), la création d'une unité fonctionnelle, accompagnée de sa fiche opérationnelle indiquant l'ensemble des besoins, ainsi que leurs montants respectifs et la procédure retenue, doit être adoptée par le Conseil Municipal.

L'élaboration du Plan Local d'urbanisme de la Ville d'Aix a déjà nécessité la création de deux unités fonctionnelles par délibération n°2009.1303 du 9 décembre 2009 :

- l'une, concernant le dispositif de concertation et d'information lié à l'élaboration du PLU (n°U0008),

- l'autre, concernant la réalisation des études techniques du PLU (n°U0009).

Pour s'adapter aux nouvelles contraintes réglementaires engendrées par la loi Grenelle II, le contenu de l'unité fonctionnelle a été modifié et approuvé par le Conseil Municipal du 4 octobre 2010.

Pour permettre la mise à jour des montants des études d'hydraulique et d'urbanisme et d'autre part, pour créer un marché à procédure adaptée pour l'assistance juridique le contenu de l'unité fonctionnelle a également été modifié et approuvé par approbation du Conseil Municipal le 10 avril 2012.

Depuis le projet de PLU a été arrêté au Conseil Municipal du 30 juillet 2014, cela signifie la fin des études préalables à la formalisation du projet mais pas la fin de la procédure. Il nous reste en effet une grande phase d'enquête publique à réussir et ensuite à modifier le projet en fonction des conclusions de l'enquête mais également de l'avis des services associés à l'élaboration du projet. Cela devrait nous mener vers une approbation du PLU au second trimestre 2015.

Afin de mener à bien toutes les étapes de cette procédure, nous devons nous appuyer sur des prestataires extérieurs pour les aspects matériels (reprographie) comme pour des études permettant de compléter le dossier technique ou d'en assurer la sécurité juridique. Il convient donc de modifier l'unité fonctionnelle pour intégrer ces nouveaux besoins.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces études sont prévus au budget de la Direction de la Planification Urbaine : **908 20 202 00001531**

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la modification de cette unité fonctionnelle U0009 ainsi que la fiche opérationnelle ci-annexée qui la compose,

DL.2014-382 - MODIFICATION D'UNE UNITÉ FONCTIONNELLE EN VUE DE LA
FINALISATION DE LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU PLU-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 4
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 45
Contre	: 5

Ont voté contre

Edouard BALDO Lucien-Alexandre CASTRONOVO Charlotte DE BUSSCHERE Hervé
GUERRERA Gaelle LENFANT

Se sont abstenus

Jacques AGOPIAN, Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Michele EINAUDI, Souad HAMMAL.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 06/11/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

MODIFICATION DE L'UNITE FONCTIONNELLE U0009

OBJET : Réalisation des études techniques pour l'élaboration du PLU

Date ou période de la réalisation : 2014 - 2015

Demande de modification inscrite au Conseil municipal du : 3 novembre 2014

Désignation de la dépense	Montant € HT	
	Actuel	Modifié 2014
Services		
Schéma directeur pluvial	370 000 €	370 000 €
Etudes d'urbanisme et d'aménagement	430 000 €	430 000 €
Etudes de circulation et de déplacement	50 000 €	50 000 €
Evaluation Environnementale	49 620 €	78 000 €
Assistance juridique	30 380 €	75 000 €
Etudes complémentaires sur les risques naturels		20 000 €
Reprographie Tirage papier de minimum 15 dossiers		20 000 €
Montant global de l'unité fonctionnelle	930 000 €	1 043 000 €

Les montants mentionnés sont donnés à titre **estimatif**.